

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32111**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur logistique en commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNEFP des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet - Fédération française des entreprises de distribution, importation, exportation, chaussures, jouets, textiles (FCJT)	déléguée général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3148 - Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La fonction logistique est un axe majeur en matière de services aux clients professionnels. En effet, il ne s'agit pas seulement de concevoir et de faire fabriquer des articles à des milliers de kilomètres de sa base, encore faut-il les acheminer, les entreposer, les distribuer au bon endroit au bon moment. C'est aujourd'hui possible grâce aux entrepôts et à la logistique performante dont se sont dotés les importateurs, qui leur assurent réactivité et flexibilité. Le secteur logistique concentre 23% des salariés de la branche.

Dans les commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet, l'Opérateur logistique exerce son activité sous la supervision d'un chef d'équipe logistique.

En fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise ou en fonction des périodes, l'Opérateur logistique peut être chargé(e) de l'ensemble des opérations logistiques ou être spécialisé(e) dans un type d'activité (réception, préparation de commandes / étiquetage / manutention / expédition).

L'Opérateur logistique assure la réception, la manutention, la préparation des commandes, la mise en stock et la préparation de l'expédition des marchandises.

Il/elle peut travailler au sein d'un entrepôt ou d'une plate-forme logistique.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Réception, expédition
- Manutention et stockage des produits
- Préparation / conditionnement / traitement des commandes et des produits
- Traçabilité des activités

Communication interne

La certification est composée de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétences 1 : Contrôle des produits et application des règles et consignes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
 - o Contrôler les produits et les documents associés
 - o Identifier les différentes procédures et règles liées à son activité logistique et mettre en œuvre les règles et procédures dans les domaines de la qualité et de l'hygiène
 - o Assurer la traçabilité de ses interventions et communiquer en vue d'assurer la fluidité des activités logistiques et la sécurité
- Bloc de compétences 2 : Déplacement et préparation/conditionnement/traitement des produits et des commandes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
 - o Réaliser les opérations de déplacement et de mise en stock des produits dans le respect des consignes
 - o Préparer / conditionner / traiter les produits et les commandes
 - o Mettre en œuvre les règles et procédures en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement
- Bloc de compétences 3 (optionnel) : Enregistrement et consultation des mouvements de stocks en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur regroupe les distributeurs, importateurs et exportateurs en chaussures, les entreprises de distribution, importation et exportation de jouets, les entreprises d'importation, exportation et distribution de textile et habillement et les entreprises de distribution en mercerie. Toutes commercialisent leurs produits auprès d'une clientèle de professionnels pour laquelle des offres de services sont mises à disposition.

Le CQP Opérateur logistique en commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet est en lien avec les profils suivants : Opérateur logistique, réceptionnaire (H/F), préparateur(trice) de commandes, cariste (H/F), étiqueteur(teuse),

magasinier(ère), échantillonneur(euse), ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

Réglementation d'activités :

Mise en oeuvre de la réglementation en vigueur en matière de conduite d'engins.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétences 1 : Contrôle des produits et application des règles et consignes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
 - o Contrôler les produits et les documents associés
 - o Identifier les différentes procédures et règles liées à son activité logistique et mettre en œuvre les règles et procédures dans les domaines de la qualité et de l'hygiène
 - o Assurer la traçabilité de ses interventions et communiquer en vue d'assurer la fluidité des activités logistiques et la sécurité

- Bloc de compétences 2 : Déplacement et préparation/conditionnement/traitement des produits et des commandes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
 - o Réaliser les opérations de déplacement et de mise en stock des produits dans le respect des consignes
 - o Préparer / conditionner / traiter les produits et les commandes
 - o Mettre en œuvre les règles et procédures en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement

- Bloc de compétences 3 (optionnel) : Enregistrement et consultation des mouvements de stocks en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
 - o Enregistrer et consulter les mouvements de stocks (ERP, logiciel de gestion des stocks, ...)

Pour obtenir le CQP, il faut valider les blocs de compétences 1 et 2 (obligatoires) et pour valider un bloc de compétences, il faut valider les unités de compétences qui le composent. La validation partielle d'un bloc de compétences n'est pas possible.

Le troisième bloc de compétences est optionnel.

Un candidat peut viser soit l'intégralité du CQP (accès total), soit un ou deux blocs de compétences (accès partiel). Dans ce cas, il doit valider le bloc de compétences 1 avant de valider les deux autres blocs de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32111 - Bloc de compétences 1 : Contrôle des produits et application des règles et consignes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

Description :

- Contrôler les produits et les documents associés
- Identifier les différentes procédures et règles liées à son activité logistique et mettre en œuvre les règles et procédures dans les domaines de la qualité et de l'hygiène
- Assurer la traçabilité de ses interventions et communiquer en vue d'assurer la fluidité des activités logistiques et la sécurité

Modalités d'évaluation :

- **Evaluation en situation professionnelle en entreprise** lors du contrôle des produits et l'application des règles et consignes

- **Mise en situation individuelle en organisme agréé par la branche (1 heure)** : Réception de produits comprenant une vérification des produits et contenants, vérification des quantités livrées et contrôle de documents, à partir de la procédure mise à disposition du candidat. A l'issue de cette phase, le candidat enregistre le résultat des contrôles réalisés sur un support papier. Le scénario comporte une ou plusieurs non-conformités, à traiter par le candidat.

- A l'issue de la mise en situation, **l'évaluateur conduit un entretien avec le candidat** pour compléter ses observations.

Modalités de certification :

Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat « Contrôle des produits et application des règles et consignes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet »

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32111 - Bloc de compétences 2 : déplacement et préparation/conditionnement/traitement des produits et des commandes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réaliser les opérations de déplacement et de mise en stock des produits dans le respect des consignes – Préparer / conditionner / traiter les produits et les commandes – Mettre en œuvre les règles et procédures en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Evaluation en situation professionnelle en entreprise lors du déplacement, de la préparation, du conditionnement et du traitement des produits et des commandes – Mise en situation individuelle (1 heure 30) en organisme agréé par la branche : Mise en stock des produits comprenant un déplacement des produits, une affectation et un rangement en zone de stockage, puis une préparation de commandes comprenant une phase de conditionnement. Les différentes opérations sont réalisées selon les consignes figurant dans la procédure mise à disposition du candidat. – A l'issue de la mise en situation, l'évaluateur conduit un entretien avec le candidat pour compléter ses observations. <p>Modalités de certification :</p> <p>Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat « Déplacement et préparation/conditionnement/traitement des produits et des commandes en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet »</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32111 - Bloc de compétences 3 (Optionnel) : Enregistrement et consultation des mouvements de stocks en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enregistrer et consulter les mouvements de stocks (ERP, logiciel de gestion des stocks, ...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Evaluation en situation professionnelle en entreprise lors de l'enregistrement et la consultation des mouvements de stocks – Mise en situation individuelle (20 mn) en organisme agréé par la branche : Enregistrement des opérations réalisées (réception, mise en stock et préparation de commandes) en utilisant le logiciel de gestion des stocks mis à disposition du candidat. – A l'issue de la mise en situation, l'évaluateur conduit un entretien avec le candidat pour compléter ses observations. <p>Modalités de certification :</p> <p>Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat « Enregistrement et consultation des mouvements de stocks en logistique des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet »</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	CPNEFP des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
En contrat de professionnalisation	X	CPNEFP des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
Par candidature individuelle	X	CPNEFP des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	CPNEFP des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2024.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**